



Rassemblons-nous devant les tribunaux d'Auvergne

FACE AUX ATTAQUES HISTORIQUES CONTRE LA JUSTICE DES ENFANTS,

LA BAISSE DES MOYENS :

DÉFENDONS UN SERVICE PUBLIC DE PROTECTION ET D'ÉDUCATION POUR LA PJJ !

Le 12 février, le Projet de loi de Gabriel ATTAL « visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents » sera de nouveau débattu à l'assemblée nationale même si sa version est expurgée des amendements les plus réactionnaires. L'enjeu est donc le risque de les voir revenir dans le texte en séance publique.

Un.e adolescent.e en conflit avec la loi est avant tout à protéger ! Rapprocher toujours un peu plus la justice des mineur.es de celle des majeur.es est un non-sens qui laisserait penser qu'un.e adulte et un.e adolescent.e disposeraient de la même maturité, de la même expérience et du même recul. C'est précisément parce qu'il n'en est rien qu'il est indispensable de conserver l'atténuation de peine qui n'empêche pas la sanction tout en tenant compte de la spécificité de l'adolescence.

La supposée « ultra violence » dont nos adolescent.es feraient montre, en dépit d'un manque criant de documentation à ce sujet, devrait plutôt nous inviter à réfléchir au modèle de société dans lequel ils.elles grandissent, marquée par les inégalités et le déclassement. Aux antipodes de cela, le ministre de l'Intérieur jette l'opprobre sur l'ensemble des acteurs de la justice des enfants en les accusant de manière éhontée d'installer les jeunes dans la délinquance (« la justice des mineurs installe les jeunes dans la délinquance », « fiasco », « échec », « on est trop naïfs », propos prononcés le 28 Janvier 2025).

Enfin, stigmatiser les parents d'adolescent.es en conflit avec la loi, en les sanctionnant sur le plan financier, revient à faire reposer sur des parents déjà démunis, la seule responsabilité des difficultés d'insertion de leurs enfants. Rappelons que nombreux.ses sont celles et ceux qui sollicitent une aide éducative et se voient imposer des temps d'attente de plus de 18 mois. L'Etat accable les parents, pour ne pas reconnaître sa responsabilité dans l'effondrement des politiques de protection de l'enfance.

La justice des mineur.es a avant tout besoin de moyens à l'instar de la protection de l'enfance.

Or, la Direction de la PJJ, s'appuyant sur l'argument d'un budget non voté à l'assemblée, a annoncé la non-reconduction d'un certains nombres de dépenses (contrats, APP, etc..). Pire, si le budget 2025 est identique à celui ressorti des discussions au Sénat, il amputerait les moyens de la PJJ de 20 000 000 d'euros. Nous sommes particulièrement inquiet.e.s pour la PJJ en France comme en Auvergne !

Nous dénonçons la situation qui est faite à des services comme le STEMO de Clermont-Ferrand, les UEMO de l'Allier ou celle de l'EPE de Clermont-Ferrand. Comment imaginer qu'une unité puisse fonctionner sans avoir de moyens humains et financiers conséquents?

Nous dénonçons les coupes budgétaires qui de fait entravent l'accompagnement des services éducatifs et les mettent en mode « dégradés ».

Nous demandons :

- **la signature immédiate des contrats positionnés sur l'ensemble des postes vacants,**
- **la mise en œuvre de moyens suffisant pour l'ensemble des services du territoire Auvergnat (locaux des UEMO de l'Allier, moyens humains pour l'EPE de Clermont-Ferrand et le STEMO de Clermont-Ferrand, etc.),**

Déjà le 29 Juillet 2024, la Direction de la PJJ avait annoncé le non renouvellement de 500 contrats. La mobilisation intersyndicale et des personnels mais aussi des magistrats, des avocats et des associations de la protection de l'enfance avait permis une victoire partielle avec la signature de la plupart des contrats. A nouveau, faisons entendre notre colère et défendons des moyens pour une justice des enfants émancipatrice.

**RASSEMBLONS-NOUS DEVANT LES TPE DE L'AUVERGNE
(CLERMONT - FERRAND, LE PUY EN VELAY, AURILLAC,
CUSSET, MOULINS, MONTLUÇON)**

**LE 12 FÉVRIER 2025 À PARTIR DE 12H00 JUSQU'À 14H
POUR FAIRE ENTENDRE NOS VOIX !!!**